

N°154/2016  
AP/NI/FF



**ARRÊTE**  
**Portant tableau annuel d'avancement**  
**au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Le Maire,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,  
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des Adjoints Techniques Territoriaux  
Vu l'avis de la Commission administrative paritaire du 17 mars 2016,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :**

Au titre de l'année 2016, le tableau annuel d'avancement au grade d'Adjoint Technique Principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit :

Nom et Prénom	Grade	Promouvable à compter du :
Eric LARDIER	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe 8 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Sandra RADICI	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe 9 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Anthony FERRERO	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe 6 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> janvier 2016
Patrick SERRABOCCA	Adjoint Technique de 1 <sup>ère</sup> classe 6 <sup>ème</sup> échelon	1 <sup>er</sup> janvier 2016

**ARTICLE 2 :**

La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Publié,
- transmis au président du centre de gestion pour publicité,
- notifié à l'intéressée

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.

Notifié le : 6-10-16  
Signature de l'agent :

E. LARDIER  
Ferrero A.  
S. Radici

Fait à LES ARCS le 3 octobre 2016

Le Maire  
Alain PARLANTI

